



Direction Générale  
des Services  
Tél. : 03.29.62.42.17.

MAIRIE DE REMIREMONT  
BP 30107 - 88204 REMIREMONT CEDEX

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU**  
**de la SEANCE du 23 Janvier 2018**

**Présidence :** M. Jean HINGRAY, Maire.

**Étaient présents :** M. HINGRAY, M<sup>me</sup> SCHLESINGER, M. CLOCHÉ, M. FOUCHER, M<sup>me</sup> DIDON, M<sup>me</sup> PORTÉ, M<sup>me</sup> LE MAREC, M<sup>me</sup> GAILLEMIN, M. ROBICHON, M. RENARD, M<sup>me</sup> HANTZ, M<sup>me</sup> PIERREL, M<sup>me</sup> COLOMBIER (à partir de la question n° 5), M. VALDENAIRE, M. SPATZ, M. MILLOTTE, M<sup>me</sup> WAGNER, M<sup>me</sup> TISSERANT, M. TISSERAND, M. LAINE

**Procurations :**

M. THOUVENOT	à M. HINGRAY
M <sup>me</sup> CHERRIERE	à M. FOUCHER
M. DARCHOURAK	à M. RENARD
M. ROSA	à M. CLOCHÉ
M. VALUSEK	à M. TISSERAND
M <sup>me</sup> RATSIMIHAN	à M <sup>me</sup> TISSERANT
M. RIMPAULT	à M. BAUMGARTNER ( <i>procuration annulée de plein droit suite à la démission de M. BAUMGARTNER</i> )
M <sup>me</sup> SCHNEIDER	à M. LAINE

**Secrétaire de Séance :** M. Romain MILLOTTE.

**Assistaient à la Séance :** M<sup>me</sup> Isabelle SCHILD, Directrice Générale des Services,  
M. Benjamin ROJTMAN-GUIRAUD, Directeur de Cabinet,  
M. Quentin VAN DE WOESTYNE, Chef de Pôle « Ressources »,  
M. Mickaël GERARD, Chef de Pôle « Administration Générale et Affaires Juridiques »,  
M. Pascal GRANDEMANGE, Chef de Pôle « Technique et Cadre de Vie »,  
M<sup>me</sup> Assia AMMOUR-LENOIR, Chef de Pôle « Culture, Sport et Vie Associative »,  
M<sup>me</sup> Christelle COLLIN, Chef de Pôle « Service à la Population et Animations Intergénérationnelles »,  
M. Antoine RICHARD, Responsable du « Service Animation et Vie Associative »,

**Assistaient à la Séance** : M<sup>me</sup> Marie-Christine GERMAIN, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,  
M<sup>me</sup> Virginie VINCENT, Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe,  
M. Arthur CHRISTIN, représentant la Société « LES HALLES LE VOLONTAIRE », Groupement d'Intérêt Économique (G.I.E.).

Monsieur Jean HINGRAY, Maire, ouvre la séance et salue les différentes personnes du public, le personnel administratif et les membres du Conseil Municipal qu'il n'a pas eu le temps de voir.

Il demande à Monsieur Romain MILLOTTE, *Secrétaire de Séance*, de procéder à l'appel.

Il informe ensuite les membres de l'Assemblée qu'il a reçu les excuses de :

- Monsieur Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Monsieur Jean HINGRAY,
- Madame Nadine CHERRIERE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Charles FOUCHER,
- Monsieur Rachid DARCHOURAK qui donne pouvoir à Monsieur François RENARD,
- Monsieur David ROSA qui donne pouvoir à Monsieur Philippe CLOCHÉ,
- Monsieur Yves VALUSEK qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Benoît TISSERAND,
- Madame Janine RATSIMIHAH qui donne pouvoir à Madame Michelle TISSERANT,
- Monsieur Fabrice RIMPAULT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER,
- Madame Lise SCHNEIDER qui donne pouvoir à Monsieur Hugues LAINE,
- Madame Audrey COLOMBIER est absente.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER a démissionné ce jour de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Par conséquent, la procuration donnée par Monsieur Fabrice RIMPAULT à Monsieur Jean-Claude BAUMGARTNER est annulée de plein droit.

**L'effectif est donc de 19 membres présents + 7 procurations.**

## **REMERCIEMENTS**

Il donne ensuite connaissance des différents courriers de remerciements parvenus en Mairie, il s'agit de ceux :

➤ **Suite à envoi de Condoléances** :

- de leur Collègue, **Jean-Benoît TISSERAND**, très touché par les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de sa maman,
- de **Lionel et Nathalie GAVOILLE**, *Agents au Centre Culturel « Gilbert ZAUG »*, très sensibles aux marques de sympathie témoignées lors du décès de leur papa et beau-père,
- d'**Aurélien VACHERET**, *Attaché de Conservation du Patrimoine aux Musées Municipaux* et **Stéphanie YSARD**, *Adjoint du Patrimoine aux Archives Municipales*, très touchés par les messages de sympathie et de soutien apportés lors du décès de leur maman et belle-mère.

➤ **Divers :**

- de **Madame Valérie ALCOVERRO**, *Présidente du Spirroclub de REMIREMONT*, pour la mise à disposition du Centre Aquatique dans le cadre du téléthon (organisation de baptêmes de plongée),
- de **Madame Marie-Hélène LABADENS**, *Présidente de l'Association « Oxygène »*, pour la mise à disposition du Palais des Congrès à l'occasion de la 23ème édition de la manifestation « LIRE C'EST SUPER »,
- de **Monsieur Robert JACQUOT**, *Président du Club Vosgien « Section de Remiremont et des Environs »* pour notre présence aux diverses manifestations organisées à l'occasion des 90 ans du Club et en particulier à l'Assemblée Générale ainsi que pour l'aide financière apportée par la Ville.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose alors d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 11 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Puis, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Compétences optionnelles de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) - Approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les deux nouvelles compétences optionnelles décidées par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) suivantes :

- en matière de politique de la Ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de Ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de Ville,

- création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la Loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Pacte Fiscal et Financier de Solidarité - Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) - Approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité établi par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.).

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) pour la prise de compétence "Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques" - Approbation du Conseil Municipal :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, valide le transfert de compétence à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (C.C.P.V.M.) en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques afin de pouvoir participer au contrat de concession conclu par la Région Grand Est en vue de déployer le très haut débit par fibre optique sur le territoire.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (S.M.D.E.V.) - Approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité des Vosges (S.M.D.E.V.), dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (S.D.E.V.).

*Madame Audrey COLOMBIER arrive.*

**L'effectif est donc de 20 membres présents + 7 procurations.**

RÈGLEMENTATION ET GESTION DU DOMAINE - Déclassement de l'Espace "Le Volontaire" et mise à bail :

Après discussion, le Conseil, par 21 voix pour, 3 contre (M. Yves VALUSEK, Mmes Janine RATSIMIHAH et Lise SCHNEIDER) et 3 abstentions (Mme Michelle TISSERANT, MM. Jean-Benoît TISSERAND et Hugues LAINE), constate la désaffectation matérielle de l'Espace d'Animation « Le Volontaire », préalable à son déclassement et décide de déclasser cet immeuble du domaine public. Il donne un avis favorable au projet présenté par le G.I.E., à la signature d'un bail commercial et aux conditions générales d'occupation prévues dans le projet de bail commercial et notamment :

- investissements matériels à la charge du preneur,
- loyer annuel de 50 000 €,
- durée de 10 ans ferme (pas de possibilité de résiliation pendant cette période),
- gratuité pendant 3 ans à compter de la signature,
- exploitation commerciale prévue au printemps 2018,
- maintien des accès de la Ville à ses équipements et réseaux publics situés dans et sur le bâtiment mis à bail.

Il approuve le projet de bail annexé à la délibération et la signature du bail commercial par Monsieur le Maire.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - Motion pour le maintien des dessertes TGV des Villes d'ÉPINAL, SAINT-DIE-DES-VOSGES et REMIREMONT :

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le texte de la motion mentionné dans la délibération. Il demande à Monsieur le Premier Ministre et à Monsieur Jean-Cyril SPINETTA de tenir compte des spécificités locales du Département des Vosges en lien avec la nécessité de maintenir les dessertes TGV existantes. Il oppose son refus d'une logique exclusive de rentabilité financière, actuellement mise en avant par la SNCF et demande à celle-ci :

- le maintien d'un service public ferroviaire de qualité, sur l'ensemble du Territoire Régional, Départemental et Communal dont l'Usager est le cœur,

- le maintien des dessertes par la grande vitesse des Villes d'ÉPINAL, SAINT-DIÉ DES VOSGES et REMIREMONT, au regard des facteurs d'aménagement, de développement et d'attractivité économique et touristique locale.

De plus, il appelle à la concertation de l'ensemble des acteurs et rappelle à la SNCF les exigences de service public, d'aménagement et de développement du Territoire qui ne devraient pas cesser d'être les siennes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les Élus qui le souhaitent à intervenir.

#### QUESTION DIVERSE :

##### **Contamination du site de l'École de la Maix :**

Suite à l'émission « Envoyé Spécial » présentée par Élise LUCET ayant pour thème « Nos écoles empoisonnées » et diffusée le vendredi 12 janvier 2018, Monsieur LAINE rappelle succinctement que l'École de la Maix a été édiflée sur un ancien site industriel, lequel a été identifié comme site à risque de catégorie C, ce qui a soulevé l'inquiétude des parents.

Il ajoute que la Mairie avait déjà été alertée en 2015 sur la pollution des sols, lesquels ont été remplacés depuis. De plus, les analyses avaient également révélé la présence de pollution dans le massif végétal situé devant le gymnase de la garderie.

Monsieur LAINE déclare également avoir saisi le Maire quant à la qualité de l'eau du robinet ; de ce fait, la synthèse réalisée a démontré que l'eau était conforme aux normes de pollution.

Madame PORTÉ répond que l'ancienne municipalité avait fait le nécessaire. La terre polluée a été décaissée, remplacée puis recouverte d'écorces. Suite à de nouvelles analyses, la Préfecture a d'ailleurs indiqué que, depuis, le sol était conforme aux normes de pollution.

Monsieur LAINE alerte sur le fait que le sol soit à nouveau contaminé et s'interroge sur les risques encourus, aujourd'hui, par les jeunes enfants. Il préconise notamment la pose d'une barrière pour leur interdire l'accès.

A ce sujet, Monsieur le Maire souligne qu'il a déjà communiqué lundi après le reportage et précise que les Services Techniques Municipaux surveillent la zone afin de privilégier l'intérêt des enfants.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à assister à la cérémonie des vœux à la population prévue le 26 janvier prochain à 19 h 00 au Palais des Congrès.

***Sans autre question, la séance est levée à 20 h. 20.***

A REMIREMONT, le 29 Janvier 2018.

Jean HINGRAY  
Maire de REMIREMONT